



ACHETEUR :

COMMUNAUTE AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE
11, place François Mitterrand – 14100 LISIEUX CEDEX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure n°24-003

Fourniture de titres-restaurant aux agents de la Communauté
d'Agglomération Lisieux Normandie

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
03 juin 2024 à 14h00

La réponse électronique est obligatoire

Sommaire

1	ACHETEUR	3
1.1	Noms et adresses officiels de l'acheteur	3
1.2	Points de contacts – Renseignements complémentaires	3
2	CARACTERISTIQUES GENERALES	3
2.1	Description du marché :	3
2.2	Décomposition du marché :	4
2.2.1	Décomposition en lots	4
2.2.2	Décomposition en tranche.....	4
2.3	Variantes	4
2.3.1	Variantes autorisées à l'initiative du soumissionnaire	4
2.3.2	Variantes exigées à l'initiative de l'acheteur	4
2.4	Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.5	Durée du marché.....	4
3	DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.1.	Contenu du dossier de consultation.....	4
3.2.	Retrait du dossier de consultation dématérialisée	5
4	CONDITION DE REMISE DES OFFRES	5
4.1	Date limite de réception des offres	5
4.2	Composition du dossier d'offre :	5
4.3	Transmission des plis par voie électronique.....	6
4.4	Nature du groupement d'opérateurs économiques	6
5	VISITES.....	7
6	ECHANTILLONS	7
7	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
7.1	Examen des candidatures.....	7
7.2	Critères d'attribution.....	7
7.3	Analyse des offres suspectées d'être anormalement basses	8
7.4	Négociation	8
7.5	Attribution du marché.....	8
8	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9
8.1.	Instance chargée des procédures de recours.....	9
8.2.	Introduction des recours	9

1 ACHETEUR

1.1 Noms et adresses officiels de l'acheteur

Représentant de l'acheteur :	Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
Adresse :	11, place François Mitterrand 14106 Lisieux Cedex
Adresse du profil acheteur :	https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm

1.2 Points de contacts – Renseignements complémentaires

Référent administratif :	Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie – Service commande publique
 :	02.31.61.66.00
Référent technique :	Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie – Direction des Ressources Humaines
Questions :	A transmettre sur le profil acheteur : https://www.marches-publics.info/accueil.htm

2 CARACTERISTIQUES GENERALES

2.1 Description du marché :

 Objet du marché :	Fourniture de titres-restaurant aux agents de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie		
 Procédure :	Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1 L2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° du code de la commande publique		
 Nature et type de contrat	Accord cadre de fourniture		
 Forme de l'accord cadre :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mono-attributaire ▪ A bons de commandes ▪ Avec seulement un maximum mais sans minimum en application du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique : 		
	Montant/ Quantité minimum	Montant maximum	
	Sans objet	400 000€ HT / an	
 Validité des offres :	120 jours à compter de la date limite de remise des offres		
 Langue :	Français		
 Monnaie :	Euro(s) (€).		
 Classification CPV :	Code principal	30199770-8	Chèque repas

2.2 Décomposition du marché :

2.2.1 Décomposition en lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique (sans objet).

2.2.2 Décomposition en tranche

Sans objet.

2.3 Variantes

2.3.1 Variantes autorisées à l'initiative du soumissionnaire

Sans objet (non autorisées).

2.3.2 Variantes exigées à l'initiative de l'acheteur

Sans objet (non exigées).

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats doivent impérativement chiffrer les PSE.

2.5 Durée du marché

Date de début d'exécution	Durée du marché (initiale)	Nombre et durée de reconduction	Conditions de reconduction
NOTIFICATION	1 an	3 reconductions d'une durée d'un an. Max 4 ans (périodes de reconduction éventuelles comprises).	Reconduction tacite à compter de la date anniversaire. En cas de non-reconduction, la Communauté d'Agglomération informera le titulaire par lettre recommandée électronique au plus tard 3 mois avant la fin de la durée du marché public.

3 DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (formulaire DC1),
- La déclaration du candidat (formulaire DC2),
- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières CCAP n°24-003,
- Le cahier des clauses techniques particulières CCTP n°24-003,
- Le Bordereau des Prix Unitaires,
- Le Détail Quantitatif Estimatif,
- Le cadre de mémoire technique.

NOTA: L'acte d'engagement n'est pas joint au présent dossier de consultation. Il sera envoyé uniquement à l'attributaire par suite.

L'acheteur se réserve la possibilité d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence.

Ce délai n'est applicable qu'aux modifications mineures, pour toutes autres modifications, le délai de remise des offres devra obligatoirement être reporté.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.2. Retrait du dossier de consultation dématérialisée

Conformément à l'article R. 2132-2 du code de la commande publique, l'acheteur met gratuitement les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques sur son profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Les opérateurs économiques n'ont pas l'obligation de s'identifier pour accéder aux documents de la consultation. Toutefois, il est recommandé aux candidats de s'identifier en indiquant notamment, le nom d'un correspondant ainsi qu'une adresse postale et électronique, afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

4 CONDITION DE REMISE DES OFFRES

4.1 Date limite de réception des offres

03 juin 2024 à 14h00

4.2 Composition du dossier d'offre :

Le dossier remis par les candidats comprendra :

AU TITRE DE LA CANDIDATURE
<p>1) Lettre de candidature (formulaire DC1 ci-joint) ;</p> <p><i>NOTA : Si le candidat ne fournit pas le DC1, une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique (excepté le cas envisagé à l'article L. 2141-3 3° du code précité : dès lors que le candidat admis à la procédure de redressement judiciaire bénéficie d'un plan de redressement, il ne peut pas être exclu de la procédure).</i></p> <p>2) Déclaration du candidat (formulaire DC2 ci-joint) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Garantie et capacité technique et professionnelle :</u><ul style="list-style-type: none">▪ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;▪ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;▪ Une liste des principaux fournitures fournis au cours des trois dernières années permettant de vérifier.

- Capacité économique et financière :
 - Déclaration du candidat concernant le chiffre d'affaires global ainsi que la part de celui-ci consacré aux fournitures objets de l'accord-cadre pour les trois derniers exercices disponibles.

NOTA : En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission Européenne en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3.

Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français. Le DUME remplace les formulaires DC1 et DC2.

AU TITRE DE L'OFFRE

En cas de marché alloti, les candidats prendront soin de fournir un dossier propre à chaque lot (pas d'offre globale)

- Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli,
- Le Détail Quantitatif Estimatif dûment rempli,
- Le cadre de réponse dûment rempli.

NOTA : La signature de l'offre n'étant pas obligatoire au moment de la remise des offres, seul l'attributaire sera invité à signer son offre.

4.3 Transmission des plis par voie électronique

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les opérateurs économiques doivent obligatoirement remettre leurs plis par voie électronique uniquement sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans deux cas :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Accompagnement pour toutes questions :

Service assistance AWS

☎ : **0892 14 00 04 – Lundi au vendredi 9h00 à 18h00**

@ : support-entreprises@aws-france.com

NOTA BENE : Afin d'anticiper les éventuelles difficultés de dépôts des plis électronique sur le profil acheteur, il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le service Assistance AWS « **en dernière minute** ».

4.4 Nature du groupement d'opérateurs économiques

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à participer à la procédure.

Chaque membre doit fournir les documents administratifs relatifs à la candidature exigé à l'article 4.2 du présent Règlement de la Consultation.

Possibilité de présenter, pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : OUI NON
- En qualité de membres de plusieurs groupements : OUI NON

Forme juridique imposée aux groupements d'opérateurs économiques après l'attribution du marché :
 OUI NON

NOTA : Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur en application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique.

5 VISITES

Sans objet.

6 ECHANTILLONS

Sans objet.

7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

NOTA BENE : Les candidatures et les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R. 2143-2 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2161-4 du code précité, les pièces de la candidature pourront être examinées après l'examen des pièces de l'offre. **Les éléments manquants pourront être complétés avant attribution du marché.**

7.1 Examen des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont les suivantes :

- Garantie et capacités techniques et financières.
- Capacités, références professionnelles et qualifications.

7.2 Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
Performance des outils détaillé comme suit :	50%
- <i>Outil informatique mis à disposition de la DRH : ergonomie et facilité de gestion, cyber sécurité, gestion des données et fonctionnement des rechargements de la carte et reporting (accès à l'outil de commande, process de chargement des cartes...)</i>	40%
- <i>Outil mis à disposition des agents (appli/site) : accès à l'espace personnel, description des fonctionnalités de l'outil,</i>	30%

- Étendue du réseau de commerces acceptant les cartes	30%
Qualité de l'accompagnement détaillé comme suit :	30%
- Formation et accompagnement des agents de la DRH à l'outil de gestion des commandes (moyens et supports de formation (exemples de supports ou tout autre élément permettant de se rendre compte de la dimension réelle de la prestation), description des mesures d'accompagnement proposées, ...)	30%
- Information et accompagnement des agents détenteurs de la carte de titre-restaurant (moyens et supports de formation (exemples de supports ou tout autre élément permettant de se rendre compte de la dimension réelle de la prestation), description des mesures d'accompagnement proposées, ...)	30%
- Assistance technique et SAV : centre de gestion, modalités de suivi et d'assistance pour la DRH et les utilisateurs	40%
Prix des prestations sur la base du DQE	15%
Prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exécution des prestations (fabrication des cartes, recyclage et gestion de la fin de vie des cartes, ...)	5%

7.3 Analyse des offres suspectées d'être anormalement basses

Conformément aux articles L. 2152-5 et L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

7.4 Négociation

Sans objet.

7.5 Attribution du marché

Le candidat, dont l'offre aura été classée première à l'issue du jugement des offres, devra transmettre à la Communauté d'Agglomération les certificats ou les déclarations mentionnées des articles R. 2143-5 à R. 2143-12 du code de la commande publique dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de réception de la décision d'attribution du marché soit :

- ✓ Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du Travail (lutte contre le travail dissimulé). Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- ✓ Des attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.

En outre, le candidat devra transmettre l'acte d'engagement complété et signé manuscritement ou électroniquement.

Dans l'hypothèse où celui-ci ne satisferait pas à cette obligation dans le délai fixé, son offre serait écartée et la demande formulée au candidat classé en deuxième position.

Conformément à l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve le droit de déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général ou tout autre motif.

8 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

8.1. Instance chargée des procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent en cas de litige est :

Tribunal Administratif de Caen
6, Rue Arthur Le Duc
14035 CAEN

☎ : 02.31.70.72.72

@: greffe.ta-caen@juadm.fr

Soit par voie dématérialisée sur le site : www.telerecours.fr

8.2. Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Type de recours	Base juridique	Quand ?
Référé précontractuel	L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative	Avant la signature du contrat
Référé contractuel	L. 551-13 à L. 551-23 du Code de la Justice Administrative	Dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Code de la Justice Administrative
Recours de pleine juridiction ouvert aux candidats évincés	CE, 4/04/2014 – N°358994	Dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique